# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 26 MAI 1888


## PETITES ANNONCES.

**PENSION**—Grandes chambres bien aérées, à $1.50, $3 et $3 la semaine; pension, $3.50; dans une famille française, 316 Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe.

**A.** M. Philips, notaire, 5 Caml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000. 29 dc—6m

## Avis de présentation de Bills.

**AVIS** est par le présent donné qu'il sera présenté à la Législature d'Etat de 1888 un bill pour faire rembourser par le Trésor d'Etat de l'argent qui appartient aux héritiers de James Ogilvie.

JOHN McDOUGALL,
Agent.

20 mai—5 fev 30 j

**AVIS**—Application sera faite à la Législature, conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, pour le paiement de marchandises prises pour l'usage de l'Etat.

19mai—5 fev 30 jrs S. J. RELF.

Mairie de la Nouvelle Orléans.
Hôtel de Ville, 18 mai 1888.

**AVIS** est par le présent donné, conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, que la Ville de la Nouvelle-Orléans adressera à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour obtenir l'adoption d'une loi autorisant cette ville dans l'intérêt du drainage public à hypothéquer ses propriétés vagues et incultes, dans les limites municipales, salées pour taxes.

JOS. A. SHAKESPEARE,
Maire.

18 mai—5 f. en 30 j.

**AVIS** d'une loi spéciale.—Avis est par le présent donné que les soussignés s'adresseront à la Législature pour l'adoption d'une loi qui les autorise à instituer une action contre l'Etat de la Louisiane.

HORNOR & BENEDICT,
En liquidation.

13 mai—13 22 29 mai—5 12 juin.

Salon du Maire de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 9 mai 1888.

**AVIS** est ici donné conformément à l'Article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane de l'intention de la Ville de la Nouvelle-Orléans, de s'adresser à l'Assemblée Générale de la Louisiane pour la passation d'un acte amendant et décrétant le nouveau l'acte No 96 de 1880 et l'acte No 12 de 1884 relatifs au Bureau des Commissaires de Jury pour la paroisse d'Orléans et en vertu desquels le dit Bureau fonctionne.

JOS. A. SHAKESPEARE,
Maire.

11 mai—5 fev 30 j

**AVIS.**—Nlle Orléans, 7 mai 1888.—Avis est par le présent donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de l'Etat de la Louisiane, qu'un bill sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour permettre à une protection plus efficace de la vie et des propriétés contre les dangers de l'électricité.—pour pouvoir aussi à la nomination d'une commission de voies et moyens (ways and means) pour voir et tout régler en vue du but définit les devoirs et tout régler en vue du but proposé.

9 mai—5 f. en 30 j.

**AVIS** est par le présent donné, conformément à l'Article 48 de la Constitution, que le Bureau de Liquidation de la Dette de Ville, dans le but de réduire la dette capitalisée de la ville par la substitution de nouveaux bons portant un plus faible intérêt, et, autant que cela sera possible, de rendre uniforme les échéances des bons qui existent différentes catégories de bons qui existent maintenant, et pour d'autres fins ci après indiquées, s'adressera à l'Assemblée Générale, à sa prochaine session, pour faire voter une ou plusieurs lois répondant aux fins suivantes :

1° Pour autoriser la Ville de la Nouvelle-Orléans, par l'entremise du Bureau de Liquidation, à émettre des bons de la ville jusqu'à concurrence du montant nécessaire, comme ci-dessus, payables à 30, 40 et 50 ans à échéance, au choix des porteurs qui seront jugées convenables, portant intérêt à 5 pour cent par an au plus. Le montant des bons à émettre, le taux d'intérêt qu'ils porteront et les échéances devront être stipulés dans la loi; les bons devront également être vendus et placés par le Bureau en cas de liquidation à des conditions prescrites par la dite loi, mais jamais au-dessous du pair. Le produit de la vente sera uniquement et exclusivement affecté au rachat des bons légitimes actuels de la ville de la Nlle Orléans, maintenant en mains tierces, qui peuvent être spécifiés et rachetés en vertu des lois actuelles et de tels bons que l'on jugera propos d'acheter avec le produit des nouveaux bons qu'il s'agit d'émettre, et en vertu de tels règlements et de telles conditions qui seront fixés.

2° Pour autoriser la ville de la Nlle Orléans, par l'entremise du Bureau de Liquidation, à émettre des bons de la ville jusqu'à concurrence d'un montant suffisant dans le but, payables à 30, 40 et 50 ans, ou à toute époque que l'on jugera convenables, portant intérêt à raison de 5 pour cent par an au plus. Le montant des bons à émettre, le taux d'intérêt qu'ils porteront et les échéances devront être stipulés dans la loi; les bons devront être uniquement et exclusivement employés par le Bureau de Liquidation à être échangés contre des bons valides actuellement existant de la ville de la Nlle-Orléans, que l'on jugera convenable de retirer en les échangeant contre les nouveaux bons qu'il s'agit d'émettre, en vertu des règlements et de telles conditions que la loi fixera. La taxe garantie maintenant aux porteurs de bons, ainsi que toute leurs droits, en vertu des lois actuelles, seront maintenus dans toute leur vigueur pour le paiement des nouveaux bons à émettre en vertu de la législation proposée.

3° Pour autoriser le Bureau de Liquidation à vendre toutes les propriétés qui lui appartiennent en vertu des lois actuelles, et pour rappeler ou modifier les restrictions apportées maintenant au pouvoir du Bureau d'opérer de pareilles ventes.

1er mai—3, 7, 14, 21, 28, 30.

**AVIS** est donné par les présentes qu'on s'adressera à la prochaine session de la Législature à l'effet de faire passer une loi pour amender les clauses 10me et 20me de la section 23me de la loi No 136 de l'année 1880, relatives à la commission du sheriff civil de la paroisse d'Orléans sur les ventes effectuées par lui et sur toutes sommes collectées en vertu d'un writ de fieri facias ou de tout autre writ.

8 mai—8 15 22 29—5 juin

**CONFORMÉMENT** à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné qu'un bill sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour causer la présente enregistration des votants dans la paroisse d'Orléans, et pourvoir aux un nouvel enregistrement des votants dans la dite paroisse, et de la manière et de la façon de tenir les élections dans la dite paroisse, et prescrivant les pénalités pour les violations des dites lois.

Aussi, un acte pour mieux définir les pouvoirs et les devoirs du Conseil et des officiers de la ville de la Nouvelle-Orléans, et imposant des limitations additionnelles.

Aussi, un acte pour donner un système de police efficace, et pour l'appointement du Bureau de Commissaires de Police dans la ville de la Nouvelle-Orléans, définissant ses devoirs et pouvoirs.

6 mai—6 13 20 27—3 juin 5

**AVIS** est ici donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de la Louisiane, qu'à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, un bill sera introduit pour amender et organiser la Section 7 de l'acte No 68 de 1880 organisant les Cours de Cité de la Nouvelle-Orléans et Code of Practice Art. 1085, afin de permettre à ces Cours de procéder à l'instruction d'affaires à l'heure fixée.

2 mai—5 f en 30 j.

## Ventes de Propriétés foncières

— POUR —

## TAXES D'ETAT.

**L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut—Paroisse d'Orléans, Sixième District.**

En vertu de l'autorité en moi seul confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, le MARDI, le 26ème jour de Mai A. D., 1888 et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées en 1887 y compris l'intérêt qui les grève à partir du 1er décembre 1887, à raison de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Le nom des dite contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessment de ladite année, et les propriétés foncières assessées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

ALVAREZ JOSEPH—
Taxe de 1887, montant à.....$3 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Bacchus, Delachaise et Dryades, désignés comme lot No 9 de l'ilet No 464, mesurant 30 pieds de face à l'avenue de la Louisiane sur 128 pieds de profondeur.

ATKENS, F. F.—
Taxe de 1887, montant à.....$12
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Front, Taylor, Prestes et Magasins, désignés comme lots Nos 8 et 9 de l'ilet No 224, mesurant 31 pieds de face à la rue Général Taylor sur 112 pieds de profondeur.

AMES, OLIVER—
Taxe de 1887, montant à.....$7 20
Six lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Front, Joseph et Octavie, désignés comme lots Nos 1 à 6 de l'ilet No 69, mesurant 180 pieds de face, et formant l'encoignure des rues Front et Joseph, sur 119 pieds de profondeur.

AMES, OLIVER—
Taxe de 1887, montant à.....$1 20
Un lot de terre, avec améliorations dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Octavie, Tchoupitoulas, Joseph et Front, désigné comme lot no 11 de l'ilet No 69, mesurant 30 pieds de face à la rue Octavie sur 39 pieds de profondeur.

AMES, OLIVER—
Taxe de 1887, montant à.....$2 40
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Joseph, Tchoupitoulas Octavie et Front désignés comme lots nos 21 et 22 de l'ilet No 69, mesurant 60 pieds de face à la rue Joseph sur 119 pieds de profondeur.

ARCENAUX, MRS J.—
Taxe de 1887 montant à.....$1 80
Une partie d'un lot de terre avec améliorations dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Tchoupitoulas et Nlle-Avenue Napoléon et la rue Jena, désignée comme partie du lot no 1 ou 6, de l'ilet No 116, mesurant 20 pieds de face à la rue Jersey sur 100 pieds de profondeur.

BARNETT, H. C.—
Taxe de 1887, montant à.....$7 80
Une maison bâtie sur le lot No 2 dans le 6ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Fourcher, Magasins et Deslondes, mesurant 30 pieds de face et 114 pieds de profondeur, et formant l'encoignure des rues Fourcher et Preston, dite maison connue sur le lot No 2 ci-dessus, et portant le No 2 de la rue Fourcher.

BRENNAN, JAMES A.—
Taxe de 1887, montant à.....$1 80
Un lot de terre avec améliorations dans le 6ème district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la propriété Foucher, les rues Pitt, Jeannette et Calhoun, désigné comme lot No 5 de l'ilet No 573, mesurant 28 pieds 11 pouces de face à la propriété Foucher sur 114 pieds de profondeur.

BARNETT, J. P. MRS—
Taxe de 1887, montant à.....$4 50
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la rue Hurst, la propriété Foucher, et les rues Calhoun et Jennet, désignés comme lot No 3 de l'ilet No 60, mesurant 30 pieds de face à la rue Hurst sur 121 pieds 2 pouces de profondeur.

BARNETT, JOHN J. MRS—
Taxe de 1887, montant à.....$3 60
Quatre lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Calhoun, Hurst, la propriété Foucher et la rue Jennet, désignés comme lots Nos 11, 12, 13 et 14 de l'ilet No 60; les lots Nos 11 et 13 faisant face à la rue Calhoun et mesurant 28 pieds de face sur 124 pieds 7 pouces de profondeur; les No 14 formant l'encoignure des rues Calhoun et Jennet, et mesurant 28 pieds de face sur 124 pieds 7 pouces de profondeur.

BARNETT MRS JNO. J.—
Taxe de 1887, montant à.....$5 70
Trois lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par la propriété Foucher, les rues Jennet, Calhoun et Hurst, désignés comme lots nos 16, 17 et 18 de l'ilet No 60, mesurant 28 pieds de face à la propriété Foucher sur 124 pieds 7 pouces de profondeur.

BANNER, FRANCIS, SUC.
Taxe de 1887, montant à.....$15 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Eléanore et la ligne de Bloomingdale, désigné comme lot No. 30, mesurant 25 pieds de face à la rue Magasins sur 100 pieds de profondeur.

BASE, EDWARD PETE—
Taxe de 1887, montant à.....60c
Un lot de terre avec améliorations dans le 6me district de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Toledano, St-Georges, l'avenue de la Louisiane et la rue St-André, désigné comme lot No 19 de l'ilet No 155, mesurant 30 pieds de face à la rue Toledano sur 128 pieds de profondeur

BANCH, N SUC.—
Taxe de 1887, montant à.....$3 00
Un lot de terre avec améliorations dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Market, Fourcher et Broadway, désigné comme lot no 13 de l'ilet No 27, mesurant 25 pieds de face à la rue Chestnut sur 90 pieds de profondeur.

BENJAMIN, JOSEPH—
Taxe de 1887, montant à.....$1 20
Un lot de terre, avec améliorations dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Colisée, Perrier, l'avenue Nashville et la rue Arabella, désigné comme lot No 14 de l'ilet No 41, mesurant 30 pieds de face à la rue Arabella sur 120 pieds de profondeur.

BEHAN, THOS—
Taxe de 1887, montant à.....$1 00
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Pitt, Jennet, Eleanor et la ligne de Bloomingdale, désigné comme ilet no 54, mesurant 64 pieds de face à la rue Pitt sur 309 pieds de profondeur.

BAYEU, A.—
Taxe de 1887, montant à.....$2 10
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Berlin, Delacastle et Dufossat, désigné comme lot No 6 de l'ilet No 136, mesurant 30 pieds de face à la rue Jersey sur 110 pieds de profondeur.

BECKERICK, GEORGE ET ANNA—
Taxe de 1887, montant à.....$10 20
Trois parties de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jena, Cadiz et Jena, nommées Gen. Taylor et Laurel, désignées comme parties des lots 1 à 3 de l'ilet No 137, mesurant 90 pied 3 pouces de face à la rue Constance sur 161 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Constance et Peniston.

BISLAND, J. J.—
Taxe de 1887, montant à.....$30 00
Douze lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constantinople, Camp, Annette et Magasins, désignés comme lots Nos 1 à 12 de l'ilet No 226; le lot No 12 mesurant 60 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos. 13 et 21 mesurant 30 pieds de face à la rue Austerlitz, sur 120 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Annette et Camp; le lot No 22 mesurant 20 pieds de face aux rues Austerlitz et Magasins sur 120 pieds de profondeur; le lot No 1 faisant face à la rue Camp et ayant 30 pieds de face à la rue Magasins sur 150 pieds de profondeur.

BOYD, S. H.—
Taxe de 1887, montant à.....$3 00
Six lots de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Robert, Chestnut, Upperline et Colisée, désignés comme lots nos 17 à 21 et 22 de l'ilet No. 296; les lots 17 à 21 mesurant 150 pieds de face à la rue Colisée sur 112 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Colisée et Robert; le lot no 22 mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Robert sur 150 pieds de profondeur.

BOYD, S. H.—
Taxe de 1887, montant à.....$6 00
Cinq lots de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Robert, Upperline et Colisée, désignés comme lots nos 1 à 5 de l'ilet No 296, mesurant 150 pieds de face à la rue Chestnut sur 112 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Chestnut et Robert.

BROWN, IDA—
Taxe de 1887, montant à.....$1 50
Un lot de terre, avec améliorations dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Market, Preston, la propriété Foucher et Colisée, désigné comme lot No 22 de l'ilet No 13, mesurant 30 pieds de face à la rue Market sur 162 pieds de profondeur.

BRUGERE, EUGENE P.—
Taxe de 1887, montant à.....$36 00
Avis est donné par les présentes qu'on s'adressera à la prochaine session de la Législature à l'effet de faire passer une loi pour amender les clauses 10me et 20me de la section 23me de la loi No 136 de l'année 1880, relatives à la commission du sherif civil de la paroisse d'Orléans sur les ventes effectuées par lui et sur toutes sommes collectées en vertu d'un writ de fieri facias ou de tout autre writ.

8 mai—8 15 22 29—5 juin

**CONFORMÉMENT** à l'article 48 de la Constitution, avis est par le présent donné qu'un bill sera présenté à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, pour causer la présente enregistration des votants dans la paroisse d'Orléans, et pourvoir aux un nouvel enregistrement des votants dans la dite paroisse, et de la manière et de la façon de tenir les élections dans la dite paroisse, et prescrivant les pénalités pour les violations des dites lois.

Aussi, un acte pour mieux définir les pouvoirs et les devoirs du Conseil et des officiers de la ville de la Nouvelle-Orléans, et imposant des limitations additionnelles.

Aussi, un acte pour donner un système de police efficace, et pour l'appointement d'un Bureau de Commissaires de Police dans la ville de la Nouvelle-Orléans, définissant ses devoirs et pouvoirs.

6 mai—6 13 20 27—3 juin 5

**AVIS** est ici donné, conformément à l'article 48 de la Constitution de la Louisiane, qu'à la prochaine session de l'Assemblée Générale de cet Etat, un bill sera introduit pour amender et organiser la Section 7 de l'acte No 68 de 1880 organisant les Cours de Cité de la Nouvelle-Orléans et Code of Practice Art. 1085, afin de permettre à ces Cours de procéder à l'instruction d'affaires à l'heure fixée.

2 mai—5 f en 30 j.

**CATOIRE, MARX**—
Taxe de 1887, montant à.....$12 00
Un lot et la moitié d'un autre lot de terre avec améliorations dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Berlin, Perrier, Milan et Jersey, désigné comme lot No 17 de l'ilet No 147, mesurant 50 pieds de face à la rue Laurel sur 125 pieds 1 pouce de profondeur.

CAMORA, Me et Mme ROBT. C.—
Taxe de 1887, montant à.....$3 60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Berlin, Milan et Jersey, désigné comme lot No 17 de l'ilet No 147, mesurant 50 pieds de face à la rue Laurel sur 125 pieds 1 pouce de profondeur.

CAERROLL, JAMES—
Taxe de 1887, montant à.....$27
Dix lots de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pitt, Boudousquie, Louisiana et Jena, désignés comme lots Nos 1 à 18 de l'ilet No 398, mesurant 365 pieds de face sur 260 pieds de profondeur, étant un ilet entier.

CARTER, MARY JANE—
Taxe de 1887, montant à.....$1 50
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Cadiz, Jena et Bacchus, désigné comme lot no 19 de l'ilet No 453, mesurant 25 pieds de face à la rue Dryades sur 120 pieds de profondeur.

CAMPBELL, WM—
Taxe de 1887, montant à.....60c
La moitié d'un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Berbigny, Claiborne, Jena et l'avenue Napoléon, désignée comme une moitié de l'ilet no 694.

CAMPBELL, B. A.—
Taxe de 1887, montant à.....$4 60
Un lot de terre avec améliorations dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Camp, Peniston, désignés comme lots Nos 1 et 2 de l'ilet No 224, mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Camp et Peniston.

CARROUCHE, AUGUSTE MME—
Taxe de 1887, montant à.....$2 40
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jena, Cadiz et Constance, désigné comme lot no 23 de l'ilet no 210, mesurant 30 pieds de face à la rue Magasins sur 114 pieds de profondeur.

CENAS, GEORGE—
Taxe de 1887, montant à.....60c
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jena, Cadiz et Constance, désigné comme lot no 23 de l'ilet No 210, mesurant 30 pieds de face à la rue Magasins sur 114 pieds de profondeur.

CHOPPIN, Mme R. F.—
Taxe de 1887, montant à.....60c
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, borné par les rues Colisée, Story, Joseph et Octavie, désignés comme ilet No 97, mesurant 320 pieds de face à la rue Colisée sur 300 pieds de profondeur.

CHOPPIN, Mme R. F.—
Taxe de 1887, montant à.....$3 00
Onze lots de terre, avec améliorations, dans l'ilet borné par la ligne inférieure de la rue State et la ligne de Bouligny, désignés comme lots Nos. 34 à 44 de l'ilet No —, mesures irrégulières.

CLARE, JAMES—
Taxe de 1887, montant à.....$4 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Maregny, Constance, Magasins et Constantinople, désigné comme lot no 5 de l'ilet No. 206, mesurant 29 pieds de face à la rue Maregny sur 120 pieds de profondeur.

COLEMAN, H. DUDLEY—
Taxe de 1887, montant à.....$51
Un lot de terre avec améliorations dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues St Charles, Jena, l'avenue Napoléon et la rue Apollon, désigné comme lot no 1 de l'ilet No 414, mesurant 100 pieds de face à la rue St-Charles, traversant, sur 300 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rue St-Charles et Jena.

COCKERTON, ALF. W—
Taxe de 1887, montant à.....$6 00
Un lot de terre avec améliorations dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Fourcher, Magasins Camp et Anton's, désigné comme lot no 20 de l'ilet no 271, mesurant 32 pieds de face à la rue Fourcher sur 125 pieds de profondeur.

COCKERTON, ALF. W.—
Taxe de 1887, montant à.....$30 00
Deux lots de terre avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Fourcher, Magasins, Camp et Antoine, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet no. 271 mesurant 62 pieds 6 pouces de face à la rue Magasins sur 150 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Magasins et Fourcher.

COYNE, PATRICK—
Taxe de 1887, montant à.....50c
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Cornelius, St-Patrick, l'avenue Nashville et la ligne de Bloomingdale, désigné comme lot No. 67, mesurant 232 pieds de face à la rue St-Patrick sur 300 pieds de profondeur.

FLOWER, MRS M. A.—
Taxe de 1887, montant à.....$1 20
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le côté inférieur de la rue State, la rue St-Charles, la ligne de Huntville, et la rue St Patrick, désigné comme ilet No. — mesurant 240 pieds de face à la rue St-Charles sur 616 pieds de profondeur.

FOLLIN, ELLEN MLLE—
Taxe de 1887, montant à.....$1 20
Un lot de terre avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bellecastle, Camp, Chestnut et Dufossat, désigné comme lot no. 28 de l'ilet No. 252, mesurant 30 pieds de face à la rue Bellecastle sur 150 pieds de profondeur.

FOURMIR, MME L.—
Taxe de 1887, montant à.....60c.
Trois lots de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jena, Cadiz, Victor et la propriété Foucher, désignés comme lots Nos. 9, 10 et 11 de l'ilet No. 112, mesurant 90 pieds de face à la rue Edmond sur 100 pieds de profondeur.

GELLINGS, I. J. MRS—
Taxe de 1887, montant à.....$1 80
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jena, Bacchus, Delachaise et Dryades, désigné comme lot No 8, mesurant 31 pieds de face à la rue Dryades sur 125 pieds de profondeur; les lots nos 11 à 14 mesurant 31 pieds de face à la rue Jersey sur 161 pieds de profondeur.

DUNCAN, MRS ROBERT
Taxe de 1887, montant à.....$1 20
Deux lots de terre avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jena, Dryades et Arcadie, désigné comme lots nos 4 et 5 de l'ilet No 621, mesurant chaque 25 pieds de face à la rue Jena sur 100 pieds de profondeur.

DUPRAT, JNO. P.—
Taxe de 1887, montant à.....$15
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Carrollton, St-Charles et Broadway, désignés comme lots Nos. 24 à 30 et nos 31 à 33 de l'ilet No. 67, les lots nos 24 à 30 mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Chartres sur 120 pieds de profondeur, les lots Nos. 31 à 33 mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Carrollton sur 120 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Carrollton et Chesnut.

HAM, LOUIS et IGNATZ KEITH—
Taxe de 1887, montant à.....$2 40
Deux lots de terre avec améliorations dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Washington, Commerce, Pearl et Hugo, désignés comme lots nos 6 et 10 de l'ilet No 46, mesurant 30 pieds de face à la rue Washington, sur 120 pieds de profondeur, le lot no 10 mesurant 30 pieds de face à la rue Washington sur 120 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Washington et Commercial.

HATZOG, MARY—
Taxe de 1887, montant à.....$12
Six lots de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Valence, Colisée, Bordeaux et Chesnut, désignés comme lots Nos. 15, 16 et 17 de l'ilet No 29, et les lots nos 15 et 16 faisant face à la rue Colisée et mesurant 25 pieds chaque sur 102 pieds de profondeur; les lots nos 17 et 18 formant l'encoignure des rues Valence et Colisée et mesurant 25 pieds chaque sur 120 pieds de profondeur.

HARRIS, ALEXANDER—
Taxe de 1887, montant à.....$1 20
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6ème district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lyon, Perrier, Bordeaux et Tritonne, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No 345, mesurant 75 pieds de face à la rue Lyon sur 120 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Lyon et Perrier

HARROD BENJ. M.—
Taxe de 1887, montant à.....$21 60
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Fourcher, Delachaise, Apollon et St-Charles, désigné comme lot 8 de l'ilet No 67, mesurant 232 pieds de face à la rue St-Charles sur 300 pieds de profondeur.

FLOWER, MRS M. A.—
Taxe de 1887, montant à.....$1 20
Un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné sur le côté inférieur de la rue State, la rue St-Charles, la ligne de Huntville, et la rue St Patrick, désigné comme ilet No. — mesurant 240 pieds de face à la rue St-Charles sur 616 pieds de profondeur.

LAYCOCQ, HERITIERS de MME SAMUEL—
Taxe de 1887, montant à.....$2 00
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lécomte, Bordeaux, Clément et Pitt, désignés comme lots Nos 12 à 13 de l'ilet No. 397, mesurant 62 pieds de face à la rue Lecomte sur 100 pieds à pouces de profondeur.

LAVEDAU, LEON—
Taxe de 1887, montant à.....$18 00
Deux lots et deux moitiés de lots de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue Louisiane, les rues Apollon, Delachaise et Bacchus, désignés comme lots Nos. 6 et 7 et la moitié des lots Nos 5 et 8 de l'ilet No 427, mesurant 60 pie s de face à l'avenue Louisiane sur 120 pieds de profondeur.

LEVY, EMANUEL—
Taxe de 1887, montant à.....$2 70
Un lot de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Constance, Laurel, Jena et Cadiz, désigné comme lot No. 17 de l'ilet No 175 mesurant 30 pieds de face à la rue Constance sur 120 pieds de profondeur.

LIVAUDAIS, EDGAR B.—
Taxe de 1887, montant à.....$1 20
La moitié d'un ilet de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pitt, Jena et Colisée, Delachaise et Dryades désignée comme lot No 1 de l'ilet No 230; les lots nos 6 à 10 mesurant 150 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Camp et Bordeaux, et mesurant 30 pieds de face chacun sur 120 pieds de profondeur; le lot No 22 formant l'encoignure des rues Camp et Lyon, et mesurant 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur; lots Nos 23 à 25 face à la rue Lyon, et mesurant 95 pieds de face sur 150 pieds de profondeur.

MACNOLL, ALEXANDER—
Taxe de 1887, montant à.....$7 20
Cinq lots de terre avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Baldwin, Octavie et une autre propriété, désigné comme lot no 9 de l'ilet no 119 mesurant un ilet entier.

SIMWS, MARIE H.—
Taxe de 1887, montant à.....$7 20
Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Aline, Foucher et le Fleave, désigné comme un lot de terre, avec améliorations, dans le 6me district de la ville de la Nl